

DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES

ARRONDISSEMENT DE PAU

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

Absent : M. ARENAS

Secrétaire de séance : Mme DARSAUT

23 – 128 - ZAC SAINT SIGISMOND – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

Monsieur le Maire rappelle, qu'en application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, il convient d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de la ZAC Saint Sigismond présenté par la Société d'équipement des Pays de l'Adour, titulaire de la convention publique d'aménagement signée avec la Ville le 6 mars 2003 et prorogée par délibérations du Conseil municipal des 7 mars 2012, 17 mai 2016, 27 juin 2018 et 21 septembre 2021.

Au 31 décembre 2022, 30 terrains de la tranche 2 ont été vendus, deux sous compromis de vente et 5 parcelles restantes à commercialiser.

Vu la convention publique d'aménagement du 6 mars 2003,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 7 mars 2012, 17 mai 2016, 27 juin 2018, et 21 septembre 2021,

Vu le projet de CRAC au 31 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 31 voix pour – 1 abstention (M. LABENNE), décide d'approuver le Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Publiée le

